



## SPORT - LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

### « SPORT MOBILITÉ » ET « SPORT HANDICAP »

Au titre de sa Politique de développement en faveur du Sport, le Département a pour ambition de permettre l'accès à une pratique sportive pluridisciplinaire en direction de tous les publics.

Dans ce contexte et pour répondre à des priorités fortes en termes de cohésion territoriale et sociale, l'Assemblée Départementale délibère depuis 2019 sur une orientation de son action en faveur du sport, axée sur le soutien en investissement de projets structurants et permettant de développer de nouveaux dispositifs en direction des associations œuvrant au quotidien dans le domaine du sport.

Deux axes d'interventions, répondant à des priorités fortes en termes de cohésion territoriale et sociale, ont ainsi été identifiés et ont donné lieu à la mise en œuvre d'Appels à Projets :

- ✓ **Le programme « Sport Handicap »** en faveur des pratiques para-sportives, portant sur le développement des activités sportives en faveur des personnes en situation de Handicap.
- ✓ **Le programme « Sport Mobilité »** avec l'objectif de renforcer les moyens à disposition des associations pour faciliter leurs déplacements réguliers dans le cadre des activités sportives qu'elles proposent mais aussi de faciliter les déplacements induits par la pratique dans le cadre de la participation à des compétitions ou manifestations officielles.

#### **Conditions d'éligibilité**

Ces programmes s'adressent aux organismes à but non lucratif (loi 1901) répondant aux critères suivants :

- Avoir son siège social sur le territoire des Pyrénées-Orientales,
- Etre affilié à une fédération sportive agréée ou avoir délégation de celle-ci,
- Etre déclaré en Préfecture (ou Sous-Préfecture),
- Etre identifié au répertoire Sirene,
- Avoir un an d'existence et d'activité à compter de la date du récépissé de déclaration en Préfecture.

#### **Modalités de financement**

Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier du Département des Pyrénées-Orientales. La subvention sera versée en deux acomptes, 80 % à la signature de la convention et présentation du bon (ou des) bon(s) de commande(s) signé(s) ; le solde, soit 20 %, sur présentation de la (ou des) facture(s) acquittée(s) relative(s) à l'acquisition du matériel prévu.

**Type d'aide : subventions d'investissement**

## *Calendrier et démarche*

**La campagne de dépôt** de demandes de subventions au titre du budget 2025 sur ces deux dispositifs **est ouverte jusqu'au 15 octobre 2025**.

Les dépôts de dossiers sont donc possibles via le portail **PASS66** dans la catégorie "Sport", sur les thèmes "Sport Mobilité" et "Sport Handicap".

## *Contacts :*

Le service Projets Innovation et Mobilité se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements dans ce cadre.

Département des Pyrénées-Orientales  
Direction Éducation Jeunesse et Sports  
Direction Adjointe Politiques Publiques  
Service Projets, Innovation et Mobilité

Catherine CUNY : [catherine.cuny@cd66.fr](mailto:catherine.cuny@cd66.fr) ou 04 68 52 98 33  
Bernadette VERDAGUER : [bernadette.verdagner@cd66.fr](mailto:bernadette.verdagner@cd66.fr) ou 04 68 52 98 34